

L'an deux mil seize, le 25 mars à 20h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Teillay, sous la présidence de M. Yvon MELLET, Maire. Date de convocation du conseil municipal : 14/03/2016.

Étaient présents : Y. MELLET, Y. COLIN, F. DROUIN-GAYRAL, G. RENAUD, H. RIALLAND, R. DENIEL, P. ROUSSEL, J. HUBERT, C. CORBIERE, C. LEPAROUX, F. BAHU, V. MUSSARD, A. CANAL, A. LEBAIN.

Étaient absents excusés : ///

Mme J. HUBERT a été élue secrétaire

N° 2016-03-01 – CA 2015 BUDGET COMMUNAL
N° 2016-03-02 – CA 2015 BUDGET ASSAINISSEMENT
N° 2016-03-03 – CA 2015 LOTISSEMENT DE BONAIR
N° 2016-03-04 – BP 2016 BUDGET COMMUNAL
N° 2016-03-05 – BP 2016 BUDGET ASSAINISSEMENT
N° 2016-03-06 – BP 2016 LOTISSEMENT DE BONAIR

----- MEME SÉANCE -----

N° 2016-03-07

BUDGET COMMUNAL - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT
AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE L'ANNEE 2015

Le Conseil Municipal,

- Vu l'approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2015, par le Conseil Municipal,
- Vu le résultat de fonctionnement s'élevant à : + 161 315,79 €, (C/002 – Recettes),
- Vu le résultat d'investissement s'élevant à : + 550 687,25 € (C/001 – Recettes),
- Compte tenu des restes à réaliser qui présentent un solde de : - 403 017 €,

Après délibération :

- décide l'affectation du résultat excédentaire 2015 de la section de fonctionnement aux comptes suivants :
 - . **C/1068 (recettes) : 0 €** afin de couvrir un besoin de financement dégagé par la section d'investissement,
 - . **C/002 (recettes) : 161 315,79 €**, excédent de fonctionnement reporté.

----- MEME SÉANCE -----

N° 2016-03-08

BUDGET ASSAINISSEMENT - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT
AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE L'ANNEE 2015

Le Conseil Municipal,

- Vu l'approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2015, par le Conseil Municipal,

.../...

.../...

- Vu le résultat de fonctionnement s'élevant à : + 48 343,23 €, (C/002 – Recettes),
- Vu le résultat d'investissement s'élevant à : + 187 142,38 € (C/001 – Recettes),
- Compte tenu des restes à réaliser qui présentent un solde de : - 2 475,00 €,

Après délibération :

- décide l'affectation du résultat excédentaire 2015 de la section de fonctionnement aux comptes suivants :

. **C/1068 (recettes) : 0 €** afin de couvrir un besoin de financement dégagé par la section d'investissement,

. **C/002 (recettes) : 48 343,23 €**, excédent de fonctionnement reporté.

----- MEME SÉANCE -----

N° 2016-03-09

BUDGET PRIMITIF 2016 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

« Taxes d'habitation et foncières »

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les taux d'imposition de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, comme suit :

TAXES	Taux 2015	Taux 2016
Taxe d'Habitation	16.00 %	16.24 %
Taxe Foncière sur Propriétés Bâties	16.46 %	16.71 %
Taxe Foncière sur Propriétés Non Bâties	43.41 %	44.06 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce favorablement et accepte cette proposition.

----- MEME SÉANCE -----

N° 2016-03-10

REMBOURSEMENT PAR VEOLIA

D'UNE FACTURE DEPANNAGE POSTE DE RELEVAGE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une facture de la société SARP Ouest a été émise au nom de la Mairie de TEILLAY pour un dépannage au poste de relevage alors que la prestation aurait dû être payée par la société VEOLIA, prestataire de service chargée de la maintenance de la station d'épuration.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de demander le remboursement de la facture établie d'un montant de **198,66 € H.T à VEOLIA.**

N° 2016-03-11

INSTALLATION D'UNE ALARME INTRUSION
A LA MAISON ASSOCIATIVE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'installer un système d'alarme intrusion à la maison associative. Un devis pour ces travaux a été demandé à l'entreprise HATTAIS de CREVIN.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- décide la mise en place d'un système d'alarme intrusion pour la mise en sécurité du bâtiment de la maison associative et accepte le devis de l'entreprise **HATTAIS** de CREVIN pour un montant de **1 533,67 € HT**,
- dit que la dépense sera inscrite à la section investissement du budget communal au **c/2313-16**.
